



**Intervention sur le rapport d'activité
au congrès confédéral le 5 juin 2018
de Dominique Fabre, secrétaire générale de la CFDT Retraités**

Pour la CFDT Retraités ce mandat 2014-2018 a conforté ce que nous déclarions déjà au congrès confédéral de Marseille : « La qualité de vie en retraite dépend de la qualité de vie au travail ». Notre syndicalisme retraité s'inscrit dans cette solidarité entre les générations.

La solidarité entre les salariés et les retraités permet le bien vivre ensemble à une époque où l'avancée dans l'âge devient un sujet souvent purement économique à notre grand regret.

Pour nous, il y a eu un avant et un après mai 2017.

Avant mai 2017, nous avions des interlocuteurs au sein du gouvernement ou plutôt des interlocutrices par la nomination successive d'une ministre et de deux secrétaires d'État aux personnes âgées. C'est ainsi que notre engagement, notre participation et notre soutien dans l'élaboration de la loi d'Adaptation de la société au vieillissement ont été reconnus comme le précisait Laurent Berger : « au plus haut niveau de l'État ». Dans la continuité, il a fallu batailler pour que cette loi votée en 2015 soit appliquée en 2016 avec une réticence non dissimulée des départements. Rappelons que les financements supplémentaires apportés par cette loi proviennent d'une cotisation de 0,3 % payée par les retraités la CASA. En clair, la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie.

Nous le savons, cette loi n'est pas parfaite mais elle a bâti des fondations entre autres pour l'accompagnement du maintien à domicile.

L'UCR a joué la carte de la solidarité lorsqu'il a été nécessaire de participer au redressement financier des caisses Agirc-Arrco par un gel de l'augmentation des retraites complémentaires depuis trois ans.

Nous avons regretté, cependant, que ceux qui ne sont pas dans l'emploi, dont les retraités, aient été oubliés pour une prise en charge partielle d'une mutuelle complémentaire. Cette question demeure non résolue à ce jour malgré les promesses évoquées notamment, par le président de la République de l'époque, mais non suivies d'effet. Quant au gouvernement actuel, il est scandaleusement silencieux.

Avec la Confédération, nous avons revendiqué le tiers payant généralisé. Nous avons mené une campagne d'information pour que cette généralisation évite à des millions de personnes modestes d'avancer le prix de leur consultation. La loi Santé 2016 avait acté cette avancée.

De même, nous avons entamé une action pour une évolution parallèle du pouvoir d'achat entre retraités et actifs.

Je m'arrêterai là pour la période d'avant 2017 qui a permis à l'UCR d'exprimer ses attentes mais aussi de faire des propositions aux interlocuteurs politiques qui étaient à l'écoute de ceux que nous représentons.

Depuis mai 2017, les retraités ont été une cible pour le gouvernement qui les range trop facilement dans la catégorie des « nantis ». La retraite moyenne en France est de 1 300 euros par mois. Dans la foulée, il y a l'augmentation de la CSG, non compensée, le gel des pensions de base, le report du tiers payant généralisé. Bref le gouvernement s'attaque aux riches citoyens que sont les retraités. Les retraités CFDT, fidèles à leur valeur de solidarité ont été offensés par cette stigmatisation de la part du gouvernement. Sans vouloir jouer les anciens, nous sommes inquiets de l'évolution qui semble poindre concernant le mode de financement de la protection sociale et la sécurisation de ces financements. Cette période quadriennale nous a aussi permis de développer des collaborations avec la Confédération. Je n'en citerai que quelques-unes mais elles sont synonymes de notre souci de travail en commun au bénéfice du développement de la CFDT.

Que ce soit « Réponses à la carte », le kit développement, Partage de toit ou la formation « Bientôt à la retraite » ces actions permettent un lien entre le syndicalisme salarié et retraité, entre jeunes et moins jeunes !

Les retraités sont représentés, notamment, dans les institutions officielles comme les centres communaux d'action sociale, les conseils départementaux de la citoyenneté et de l'autonomie, les agences régionales de santé. Nous pouvons y exprimer les attentes des retraités. D'où la nécessité d'une présence de proximité dans les territoires.

Aujourd'hui, en moyenne la retraite dure 26 ans. Notre société semble faire fi de l'expérience des plus âgés et de la contribution sociale qu'apporte cette longévité au travers du monde associatif, politique et familial. La retraite s'inscrit comme un temps de la vie à laquelle il convient d'accorder une ou des fonctions déterminées. De nombreux retraités poursuivent leur adhésion dans les organisations syndicales par solidarité et en accord avec des valeurs communes. Beaucoup de retraités s'investissent dans la réflexion et dans l'action tant sur les aspects spécifiques des retraités que par souci de l'intérêt général. La poursuite de l'action syndicale par notre affiliation à la Confédération est porteuse d'une solidarité intergénérationnelle. Cette solidarité est aussi porteuse par le lien intrinsèque de la protection sociale avec les salariés.

Comme vous le constatez, la cessation d'activité professionnelle n'est pas forcément synonyme d'inactivité, bien au contraire.

Juste, un mot sur les fusions des URR dont les équipes régionales Retraités ont su faire passer, avant tout, l'intérêt général de la CFDT.

La CFDT Retraités reprend à son compte le titre de la résolution générale : « Donnons un nouveau visage au syndicalisme ». C'est aussi notre objectif : Donner un nouveau visage au syndicalisme retraité.

Pour conclure, Véronique... mes camarades m'en voudraient si je ne te disais pas à quel point nous avons apprécié ta présence à nos côtés pendant plusieurs années. Alors, tout simplement, merci Véronique. Tous nos vœux t'accompagnent pour tes futurs projets.